

# Lame de rechange pour raclette

250 mm, Blanc



Numéro d'article: 77715

Lame de raclette de rechange, 25 cm, pour 7751x

## Informations Générales

Couleur	Blanc
Matériau	Polypropylène, Caoutchouc cellulaire
UNSPSC Code	47131612
Pays d'origine Code ISO	DK
Pays d'origine	Danemark

## Dimensions du Produit

Longueur/Profondeur	250 mm
Largeur	30 mm
Hauteur	45 mm
Poids net	0,06 kg

## Détails d'Emballage et d'Expédition

Quantité par Carton	20 Pcs.
Quantité par Palette (80 x 120 x 180 cm)	2000 Pcs.
Quantité par couche (Palette)	200 Pcs.
Colis Longueur/Profondeur	320 mm
Colis Largeur	240 mm
Colis Hauteur	160 mm
Poids sac (Symbole de recyclage « 4 ») per pcs.	0,0043 kg
Poids carton (Recycling symbol "20" PAP) per Pcs.	0,01 kg
Total Tare Weight	0,0143 kg
Poids brut	0,07 kg
Mètre cube	0,000337 M3
Code GTIN-13	5705020777158
Code GTIN-14	15705020777155
Code de marchandise	40081900

## Détails de Conformité et de Normes

## Numéro d'article: 77715

Conforme au 1935/2004 (CE) sur les matériaux agréés contact alimentaire <sup>1</sup>	Non
Matériau agréé FDA (CFR 21) <sup>1</sup>	Non
Satisfait à la réglementation REACH (CE) n° 1907/2006	Oui
Complies with California Proposition 65	Non
Conformité Halal et Casher	Oui
PFAS ajoutés intentionnellement	Non

## Données Techniques

Hauteur de palette	179 cm
--------------------	--------

## Limites d'Utilisation

Température de stérilisation recommandée (autoclave)	90 °C
Température max. de nettoyage (Lave-vaisselle)	90 °C
Température max. d'utilisation (pour contact non-alimentaire)	80 °C
Température d'utilisation min. <sup>3</sup>	-20 °C
Température de séchage max.	70 °C
PH min. en concentration d'utilisation	2 pH
PH max. en concentration d'utilisation	10,5 pH

## Détails D'enregistrement de Design et de Brevet

En attente de brevet numéro	EP2227129 validated in DK, DE, FR and GB. DE 602008048400.9
-----------------------------	---

Avant utilisation, les nouveaux équipements doivent être nettoyés, désinfectés et stérilisés et toutes les étiquettes doivent être retirées, conformément à l'usage prévu, en distinguant par exemple les zones de production alimentaire à risque élevé des zones à risque faible, les zones hospitalières générales des unités de soins intensifs, etc.

